

Réf: Dossier N° : 53602

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SOCIETE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE LES MANADIERS » en abrégé «SOCIMANA »

Siège social : ABIDJAN - TREICHVILLE AVENUE 21, RUE 42, LOT
525, 21 BP 3362 ABJ 21

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 31 Juil 2018 reçus par Me A. AYENA BENE-HOANE, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 29 Aout 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE LES
MANADIERS » en abrégé «SOCIMANA ».

Objet: La construction immobilière; La promotion immobilière; Achat et vente de construction immobilière; BTP; Électrification rurale; Télécommunication; La participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe; De manière générale, toutes opérations techniques, commerciales, industrielles, et financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - TREICHVILLE AVENUE 21, RUE 42, LOT 525,
21 BP 3362 ABJ 21

GERANT: Monsieur KONE ADAMA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-23485 du 29/08/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°20409 du 29/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

